



Conseil municipal du 18 décembre 2023

Délibération n°110-23

Objet : Budget de la commune – exercice 2023 –
décision modificative n°3

Date de convocation : 12/12/2023

Présidence : Renaud PFEFFER - Maire

Secrétaire élue : Anne-Catherine VALETTE

Membres présents : Renaud PFEFFER - Pascale CHAPOT –Loïc BIOT - Dorothée RODRIGUES - Patrick BERRET – Pascale DANIEL – Jean-François FONTROBERT - Virginie PRIVAS-BREAUTE - Gaël DOUARD – Jean-Marc MACHON - Dominique HAZOUARD – Arnaud BREJOT- Véronique MERLE- Anne-Catherine VALETTE – Julie GUINAND-BOIRON- Sophie PIVOT - Alain DUTEL - Véronique ZIMMERMANN – Patricia BONNET-GONNET - Anne-Laurence OLTRA – Serge CAFIERO - Jocelyne TACCHINI– Christian CECILLON - Anne BLANCHET – Fatira RULLIERE - Laure PIQUERAS.

Membres excusés et représentés :

Sébastien PONCET a donné pouvoir à Gaël DOUARD.

Raphaëlle GUERIAUD a donné pouvoir à Laure PIQUERAS.

Dylan MAYOR a donné pouvoir à Pascale CHAPOT.

Membres absents :

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Présents : 26

Votants : 29

I. LE CONTEXTE

L'instruction budgétaire et comptable M14, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 1997, autorise le conseil municipal à corriger le budget primitif afin de tenir compte des événements de toute nature qui modifient les prévisions faites.

Toutefois, les corrections qui peuvent intervenir s'effectuent dans le respect des principes relatifs à la préparation, au vote et à l'équilibre du budget.

II. LA PROPOSITION

Dans le cadre du vote du budget réalisé le 21 mars dernier, des régularisations d'écritures s'imposent :

Les modifications ne concernent que la section d'investissement :

EN RECETTES D'INVESTISSEMENT

Sur le chapitre 13 : + 918 000,00 € (ajout de subventions notifiées en 2023 pour qu'elles puissent être reportées)

Sur le chapitre 16 : - 344 000,00 € (diminution sur l'emprunt qui avait été budgété mais qui n'a pas été réalisé)

Sur le chapitre 27 : - 126 000,00 € (diminution sur la vente de la librairie Lulu qui avait été budgétée mais qui n'a pas encore été réalisée)

EN DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Sur les opérations : les crédits budgétaires ont été positionnés sur les imputations utilisées pour les liquidations ou les restes à réaliser, sans que le montant de chacune des opérations soit modifié.

Hors opérations :

Sur le chapitre 21 : + 448 000,00 € (rajout de 185 350,63 de crédits budgétaires sur les imputations négatives et rajout de 262 649,37 € sur l'article 2188 pour assurer l'équilibre de la section)

La section d'investissement s'équilibre en recettes et dépenses à +448 000,00 €.

Les modifications sont reprises dans le document comptable ci-annexé.

La commission *Ressources*, réunie le 4 décembre 2023, a émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents, sur ce dossier.

III. LA DÉCISION

Ouï l'exposé de Pascale DANIEL,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **D'APPROUVER** la décision modificative n°3 – budget de la commune – exercice 2023.

Mornant, le 18 décembre 2023.

Le Maire,



Renaud PFEFFER.